

## Séance du Conseil d'Arrondissement du 24 juin 2019

### Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif aux nuisances sonores provoquées par le quai N° 3 en gare de Denfert Rochereau

Considérant que le quai de RER n°3 de la gare Denfert Rochereau a été mis en service depuis 2018 en tant que quai de délestage mais est dorénavant utilisé comme un quai supplémentaire pour le transport de voyageurs,

Considérant que cette nouvelle activité ne respecte pas les normes en terme de nuisances sonores et d'accès aux personnes à mobilité réduite (accès par un seul escalier),

Considérant que les nuisances sonores exposent des centaines de riverains à des risques pour leur santé de jour comme de nuit du fait du crissement des rames en courbe et au passage des aiguillages sur les deux ponts métalliques des rues Dareau et Tombe Issoire; des roulement sur des rails non soudés; de bruits de freinage et de moteurs, avec des dépassements nocturnes notamment supérieurs à 60 dB(A),

Considérant que la RATP, en connaissance de cause, n'a pris aucune mesure proportionnée à l'ampleur des nuisances qu'elle a générées et n'a pas respecté l'engagement initial d'installer des infrastructures insonorisantes efficaces,

Considérant qu'une demande de budget participatif visant à financer des infrastructures isolantes a été rejetée, au motif que ce type de budget n'entre pas dans ce cadre,

Considérant que la préfecture de Paris, la région Ile-De-France, le STIF, Mobilité Ile-De-France ou autres organismes d'état n'ont à ce jour pas répondu aux sollicitations des riverains qui demandent l'imposition de mesure contraignante à la RATP,

Considérant que le voeu fait voté au Conseil de Paris en Décembre 2018 par Mme la Maire du 14<sup>ème</sup> Carine Petit comprend

- 1) une demande de révision du Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement ferroviaire caduc en l'assortissant d'un calendrier précis,
- 2) la mise en oeuvre de mesures immédiates tels que l'arrêt des moteurs et climatisations la nuit, et
- 3) l'accélération du renouvellement des rames du RER B,

Considérant les informations selon lesquelles ce quai N°3 pourrait être converti en terminal pour une liaison Paris sud vers l'aéroport CDG dans le cadre des jeux olympiques,

### **Sur proposition du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau, le Conseil d'Arrondissement du 14<sup>e</sup> émet le vœu que toute mesure de protection de la population soit prise sans délai, en particulier :**

1. La révision rapide du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement ferroviaire établi pour la période 2012-2017, en l'assortissant d'un calendrier précis, permettant la mise en œuvre d'aménagements réduisant l'impact du bruit des infrastructures ferroviaires dans une zone d'habitat dense, comme voté au Conseil de Paris,
2. La mise en œuvre immédiate de mesures simples et évidentes, telles que l'arrêt des moteurs des trains RER la nuit entre les gares Cité universitaire et Denfert Rochereau,
3. Un aménagement acoustique depuis la sortie Denfert Rochereau jusqu'au jardin Montsouris, tout particulièrement sur les ponts des rues Tombe Issoire et Dareau, par construction de murs anti-bruits vitré, changement de voie et tout autre moyen approprié,
4. L'accélération du renouvellement des rames du RER B par des rames moins bruyantes,
5. La mise aux normes du quai N°3 pour son accès personnes à mobilité réduite.